



4 juillet 2024

Conformité des requêtes de prescriptions pour des prélèvements à effectuer pour un patient de la région de Chaudière-Appalaches

Prendre note du communiqué suivant envoyé par Optilab du CISSS-CA le 25 juin dernier à tous les prescripteurs de la région **Chaudière-Appalaches**. Ces bonnes pratiques s'appliquent pour l'ensemble de notre clientèle.

Le premier maillon de la chaîne lors d'une ordonnance quelconque est le professionnel habilité à prescrire. Afin d'assurer la sécurité des patients et pour répondre aux exigences émises dans les guides de pratique (incluant les Ordres professionnels, la politique organisationnelle du CISSS ainsi que la norme ISO 15189¹), nous vous rappelons **les critères de conformité qui doivent se retrouver sur la requête d'examen** :

- Date de rédaction de la requête;
- L'identification du patient (identificateurs uniques à la personne), soit :
 - Nom/prénom de l'utilisateur ET numéro d'assurance maladie du Québec (RAMQ)²
* option à prioriser *;
 - Nom/prénom de l'utilisateur ET sexe ET date de naissance ET numéro de dossier.
- Identification de l'examen (avec les spécificités associées, le cas échéant);
- Informations cliniques pertinentes à l'examen, si applicable;
- Nom du médecin prescripteur et numéro de permis d'exercice inscrits lisiblement, ainsi que sa signature (**nous vous invitons par ailleurs à vous munir d'un tampon encreur**);
- Si requête d'un résident ou infirmière n'ayant pas un numéro de pratique RAMQ, signature du résident ou infirmière, et nom et prénom du médecin responsable;
- Priorité clinique de l'examen demandé, si applicable.

Dans le souci de donner un service de qualité et sécuritaire pour nos usagers, nous devons recevoir des requêtes avec toute l'information nécessaire. Ainsi, prendre note qu'**à partir de maintenant, nous légitimerons le personnel concerné à refuser le traitement de toute requête jugée non conforme et les retourner au requérant**. Nous comptons évidemment sur eux pour respecter cette consigne, l'objectif étant de minimiser les erreurs évitables qui peuvent générer un délai pour la prise en charge de l'utilisateur. Évidemment que les manques de civilité à cet égard ne seront pas tolérés.